

COMPTE RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 27 Février 2009 à 18h30
Foyer des Campagnes – Jardin public
Convocation du Vendredi 20 février 2009

PRESENTS : J. ADGE - J. BOUSQUET - Y. PUGLISI - P. MARIEZ - N. DAVOISNE G. RIVE – A. LAURENS - G. NATTA - H. DE FALCO - J. TABARIES - E. BOUSQUET - M. NEGRE - J. L. LAFON - J. M. VICENS – M. BERNABEU – S. CUCULIERE—P. GIUGLEUR – L. MATHIEU - V. FERRER – I. ALIBERT - M. ARRIGO - C. FORNES – F. SANCHEZ - L. KERBIGUET – Olivier FREZOU – Danièle NESPOULOUS – Arlette RAJA.

POUVOIRS : Bernard BORDENAVE à Olivier FREZOU

ABSENT EXCUSE : Bernadette FERRAILOLO

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre MARIEZ

Monsieur le Maire fait l'appel des présents et des pouvoirs.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter une note de synthèse à l'ordre du jour du présent conseil municipal pour une demande de subvention relative à la rénovation du terrain de jeu de balle de tambourin.

POUR : 28

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Monsieur FREZOU prend la parole et s'exprimant au nom du groupe d'opposition, dit que depuis le début du mandat ils travaillent dans un esprit constructif au sein de chaque commission mais que pour ce débat d'orientation budgétaire les documents demandés en commission des finances ne leur ont pas été communiqués, et qu'ils n'assisteront pas à cette « mascarade ». Ils quittent la séance.

Monsieur le Maire répond que le débat d'orientation budgétaire ne comporte pas de chiffres. Ces chiffres seront donnés au cours de la préparation du vote du budget primitif, au moment où seront connues les recettes.

NOTE DE SYNTHÈSE N° 1 : Rénovation du terrain de tambourin – Demandes de subvention.

Monsieur Jacques BOUQUET, Maire adjoint au scolaire, sport, enfance et jeunesse informe le conseil municipal que le Club de tambourin, créé en octobre 1987, fort de 80 adhérents, accueille très souvent, en étroite collaboration avec les diverses instances (fédération, Ligue Languedoc Roussillon et Comité Départemental), des rencontres Nationales et internationales sur son terrain au lieu-dit les Baux.

Outre la finalité sportive, cette structure est aussi utilisée pour des échanges avec les scolaires : écoles primaires, collèges avec le championnat UNSS.

Enfin, le terrain de tambourin est utilisé pour la formation des enseignants du premier et second degré.

Cependant, l'état actuel de la totalité de la structure (terrain, abords et éclairage) requière une rénovation importante.

Après analyse de plusieurs devis, le projet relatif aux travaux de rénovation de la structure s'élève à un montant de 72 000 euros H.T..

Il convient dès lors de solliciter auprès de :

- l'Etat et notamment du centre national du développement du sport ;
 - de la Région ;
 - du Département d'autant plus intéressé par l'utilisation par des collégiens du terrain de tambourin ;
- l'aide la plus élevée possible.

Par conséquent, il appartient au conseil municipal :

- d'approuver le projet relatif aux travaux de rénovation du terrain de jeu de balle du tambourin ;
- de dire que la dépense est bien inscrite au budget ;
- de solliciter auprès de l'Etat, la Région et le Département, l'aide la plus élevée possible.

POUR : 24

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

NOTE DE SYNTHESE N°2 : Compte administratif 2008 – compte de gestion 2008

Monsieur le Maire quitte la séance pour le vote de ce document. Le compte de gestion est présenté par Monsieur Luis GARCIA, receveur municipal de la commune de POUSSAN, percepteur de Mèze.

Monsieur NATTA, présente le compte administratif 2008.

Section de fonctionnement : sur 5 ans les charges réelles ont augmentées de 67% (nouveaux services) et représentent à Poussan 334 euros / habitant (550 euros/habitants dans les communes de même strate).

Produits réels de fonctionnement : sont en augmentation de 45%. A Poussan 4 706 euros/habitants (700 euros/habitants dans les communes de même strate).

Ces distorsions ne font qu'accroître les différences entre les charges et les produits. Les produits sont très inférieurs à ceux de la même strate car les bases sont inférieures même si les taux sont supérieurs. Une étude va être effectuée sur la révision des bases.

Section d'investissement : la capacité d'autofinancement diminue car en 2007 et 2008 ont été riches en investissement. Pour créer de l'autofinancement, il va falloir maîtriser les charges et améliorer les produits de financement.

POUR : 23

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

NOTE DE SYNTHÈSE N° 3 : Débat d'Orientation Budgétaire 2009

Le Débat d'Orientation Budgétaire est une formalité obligatoire imposée par l'article L 2312-1 du C.G.C.T. et par l'article 25 du règlement intérieur du conseil municipal pour les communes de 3500 habitants et plus. Il doit avoir lieu dans les deux mois précédents le vote du budget sans pouvoir être organisé le jour ou la veille du vote du budget. Le budget devra être adopté avant le 31 mars 2009. Ce débat a été étudié au cours de la commission des finances du 02 février 2009.

1- Investissement

a) Recettes d'investissement

Fonds de compensation de la T.V.A :

Une nouvelle procédure de constitution des dossiers devrait permettre un encaissement plus rapide des sommes.

La loi sur la relance de l'économie doit permettre l'encaissement des sommes afférentes aux années 2007 et 2008.

Cession de terrains

La vente du terrain de Maleska pour la construction de la maison de retraite sera finalisée.

Le terrain de la Fontette sera vendu à Hérault Habitat pour une opération immobilière qui englobera une mini crèche et des commerces.

Subventions

Les subventions restent à percevoir du Conseil Général et de l'Etat pour la construction de l'école maternelle et du Conseil Général pour les salles du complexe des Baux.

Des subventions doivent également financer les opérations de l'entrée Nord du village et de la rénovation de l'église.

Programmation pluriannuelle :

Un catalogue des réalisations répondant aux besoins des habitants tels qu'ils sont perçus actuellement peut être dressé :

- Circulade
- Rue Marcel Palat en sens unique
- Construction d'une salle polyvalente qui pourrait être liée à l'aménagement de la cave coopérative.
- Réhabilitation de l'intérieur de la circulade.

b) Dépenses d'investissement

Achat matériel

Afin de réduire les frais d'entretien un effort sera porté sur l'acquisition de matériel. La diminution des frais d'entretien aidera au financement de ces acquisitions.

Opérations

Opération en cours :

- Ecole maternelle : ouverture à la rentrée de septembre 2009.
- Rénovation de l'église : la rénovation complète de l'église sera achevée en 2009.

Ouverture de chantiers

- Aménagement de l'entrée Nord
- Première tranche de la circulade
- Construction d'une mini crèche, de commerces
- aménagement de garages mis en location et d'un parking sur le terrain du chemin des Frères : les revenus engendrés par ces locations compenseront la charge des intérêts de l'emprunt.

2 - Fonctionnement

a) Recettes de fonctionnement

Produits de service, domaines et ventes

La fixation des différents tarifs des services prendra en compte l'évolution de leur coût. La mise en place de tarifs différenciés selon les ressources des utilisateurs permet d'en moduler la variation. Les revenus domaniaux feront l'objet d'une étude approfondie afin d'améliorer leur rendement.

Dotations et participations

Au niveau communautaire, la mise en place d'une commission d'évaluation des charges devrait permettre à Poussan de bénéficier d'une dotation supérieure.

Le bureau d'étude financière présente à l'assemblée une étude sur l'utilisation des recettes de l'imposition locale « comment sont dépensées les recettes ? », « Où vont les impôts locaux ? ». Cette étude sera présentée dans le bulletin d'information municipale et sur le site de la mairie.

DIVERS : Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il réunira d'une manière informelle les élus pour discuter de l'aire des gens du voyage, de la fusion éventuelle avec les communautés d'agglomération de Sète ou de Montpellier.

Monsieur le Maire remet la médaille de la ville de Poussan à Monsieur Luis GARCIA, receveur municipal, percepteur de Méze, qui quitte ses fonctions après de longues années d'une excellente gestion de la comptabilité au service de notre commune.

La séance est levée à 19h30